



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le quatorzième (14^{ème}) jour du mois de septembre 2020 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Couture, conseillère	Siège # 1
M. André Therrien, conseiller	Siège # 2
M. Richard Picard, conseiller	Siège # 3
M ^{me} Julie Lamontagne, conseillère	Siège # 4
M. Gaétan Côté, conseiller	Siège # 5
M. Marc Cantin, conseiller	Siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Lalumière présent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Denyse Blanchet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

Monsieur Denis Lalumière souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il précise que les séances du conseil seront enregistrées pour toute la durée de la pandémie malgré le fait que nous n'en avons pas l'obligation. Ainsi les citoyens qui ne seraient pas à l'aise de sortir en temps de pandémie ont accès aux délibérations du Conseil. Les enregistrements seront disponibles sur le site internet de la Municipalité.

Consultation publique

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1177 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE CRÉER LA ZONE RU-13 AVEC LE LOT 5 641 706

Monsieur Lalumière demande s'il y a des gens qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

Des citoyens se sont exprimés par voie électronique via le site web de la municipalité. Certains de ces citoyens sont présents.

M. Jean-François Gagnon présente le projet. Depuis 1994, le lot 5 641 706 appartient à l'entreprise Excavations Gagnon et Frères. Dans ce secteur, une sablière est là depuis les années 90 et il n'y a eu aucune exploitation dans les années passées. Il y a environ deux ans, une demande de permis d'exploitation a été faite au ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles afin de relancer l'exploitation sur ce site. Le permis a été obtenu, cependant le règlement de zonage permet seulement 50% d'exploitation dans ce secteur. Pour exploiter le tiers de ce site, une demande a été faite auprès des élus afin de modifier le règlement de zonage actuel. M. Gagnon précise qu'ils ont fait des ajustements pour donner suite aux plaintes concernant leurs activités. Il envisage de faire un nouveau chemin d'accès à travers le lot voisin à la suite d'une entente avec le propriétaire pour éviter la circulation sur le Chemin Carrier. Il est conscient que parfois cette exploitation peut être dérangeante, mais il ajoute qu'il désire l'exploiter tout en respectant les règlements et le voisinage. Les activités de transformation sont du tamisage pour extraire le sable. Il n'y a pas de roc à exploiter à cet endroit.

Des citoyens considèrent qu'une sablière dans ce secteur nuit au voisinage. On peut comprendre qu'il faut prendre soin de nos entreprises et de nos ressources, mais le site est en zone de villégiature, et selon eux, ce n'est pas l'idéal compte tenu que c'est une nuisance pour l'eau, le lac, les arbres, la faune et la flore. La circulation de camions cause plusieurs problèmes de bruits, de poussière, etc.

D'autres citoyens considèrent que c'est bon pour notre région et notre province d'exploiter une ressource naturelle. Ils ajoutent qu'avec le nouveau chemin qui traversera directement, c'est plus positif que négatif. C'est une entreprise locale de Stratford qui a été fondée ici. Nous avons besoin de ces emplois-là. C'est une entreprise qui se préoccupe de l'environnement et du lac. Ils estiment que l'entreprise est de bonne foi afin d'essayer d'éviter les désagréments aux gens.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur le règlement cité plus tôt. Il y a quelques années, la Municipalité a adopté un règlement ne permettant pas l'ouverture de nouvelles carrières-sablières à moins d'obtenir une autorisation de la Municipalité. Au moment de son adoption, les exploitations déjà existantes ont bénéficié d'un droit acquis leur permettant de poursuivre leurs activités pour un autre 50%. Cependant, pour toute nouvelle carrière-sablière ou à l'expiration ou extinction du droit acquis de 50 %, les propriétaires doivent demander un nouveau permis. Le maire explique que n'importe qui ayant un terrain sur lequel il y a du sable ou du gravier peut demander à la Municipalité un permis d'exploitation. Une demande peut être faite autant dans cette zone qu'ailleurs sur le territoire de la Municipalité. Bien que les exploitations soient interdites sur le territoire, le règlement permet l'ouverture de nouvelles carrières-sablières avec l'autorisation de la Municipalité. Le propriétaire doit faire une demande d'exploitation. Chacun des projets sera analysé et traité séparément. Un changement de zonage doit être fait à chaque demande d'exploitation. Par la suite, il y a une procédure à suivre.

Un autre citoyen résidant sur le chemin Carrier depuis 4 ans, permanent maintenant, souligne que la sablière était présente, mais qu'il n'y avait aucune exploitation. Environ deux camions par année maximum. Depuis deux ans, le site est creusé et c'est rendu énorme. Maintenant, c'est industriel, il y a des tamiseurs avec des moteurs diesel et de la grosse machinerie qui émettent des bruits effroyables. Il y a des gens qui vivent à côté de ce site. Les bruits dépassent les décibels les plus élevés des normes. Pourquoi donner le droit à des entreprises d'exploiter des carrières-sablières en sachant qu'elles peuvent être nuisibles au voisinage? Il y a des réglementations à Stratford sur les nuisances qui empêchent de déranger les gens.

Monsieur Lalumière invite Madame Blanchet à faire un résumé des avis reçus sur le site internet de la Municipalité. En général, les avis rejoignent ce qui a été exprimé en séance : impact sur la valeur des propriétés avoisinantes, nuisances causées par l'exploitation, pollution visuelle, poussière, trafic, pollution sonore, endommagement des chemins, vibrations ressenties dans le sol, impact sur la faune, etc.

Monsieur le Maire explique que nous sommes en plein processus démocratique. Les membres du Conseil sont là pour écouter et comprennent que les citoyens ont des points de vue très différents. Le Conseil est sensible aux enjeux d'acceptabilité sociale ainsi qu'aux enjeux économiques. Il est à la recherche quand c'est possible d'une cohabitation harmonieuse.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1183 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 1026 AFIN DE MODIFIER L'EMPRISE DES RUES

La Municipalité de Stratford a modifié le règlement no 1146 sur les plans d'aménagement d'ensemble et a autorisé une largeur d'emprise de chemin d'au moins 15 mètres et d'au plus 20 mètres. Cependant le règlement de lotissement no 1026 qui traite de l'emprise de chemin n'a pas été modifié et par concordance il aurait dû l'être.

Il n'y a aucune intervention en présence et aucun avis émis sur le web.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1184 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

M. le Maire explique que le domaine public ce sont les propriétés de la municipalité soit des terrains ou des chemins. Il n'y a rien actuellement qui règlemente ce qu'un citoyen peut faire sur une propriété municipale. Essentiellement le règlement prévoit que quand quelqu'un veut occuper le domaine public, il doit demander la permission. La municipalité va tenir un registre des autorisations accordées.

Il n'y a aucune intervention en présence et aucun avis sur le web.

La séance de consultation se termine à 19h55.

ORDRE DU JOUR

- 1. Items statutaires**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour Décision
 - 1.2 Période de questions Information
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 Décision
 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020 Décision
 - 1.4 Présentation des dépenses récurrentes Information
 - 1.5 Adoption des comptes à payer Décision
 - 1.6 Dépôt de la situation financière au 10 septembre 2020 Information
 - 1.7 Suivi des dossiers municipaux Information
- 2. Administration**
 - 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus Décision
- 3. Infrastructures municipales**
- 4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**
 - 4.1 Achat d'un système de radio numérique et analogue Décision
- 5. Services de proximité, développement et tourisme**
 - 5.1 Projets de règlements numéros 1181 et 1182 relativement aux usages conditionnels, notamment l'usage « résidence de tourisme » Information
 - 5.2 Projet de lotissement de terrains - Camping des Berges du Lac Information
- 6. Communications et participation citoyenne**
- 7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture**
- 8. Finances, budget et taxation**
 - 8.1 Détermination du taux d'intérêt applicable après le 1^{er} octobre Décision
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1 Adoption du 2^e Projet de règlement numéro 1177 visant à modifier le règlement de zonage numéro 1035 afin de créer la zone ru-13 avec le lot 5 641 706 Décision
 - 9.2 Adoption du 2^e Projet de règlement numéro 1183 : Règlement modifiant le règlement numéro 1026 pour la concordance sur l'emprise de rue Décision
 - 9.3 Adoption du 2^e Projet de règlement numéro 1184 : Règlement relatif à l'occupation du domaine public Décision
 - 9.4 Adoption du 1^{er} Projet de règlement numéro 1185 modifiant le règlement de zonage numéro 1035 pour autoriser les logements intergénérationnels Décision
 - 9.5 Demande d'appui de M. Pascal Picard auprès de la CPTAQ Décision
 - 9.6 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 12 août 2020 Information
 - 9.7 Nomination des membres, du président et du vice-président du CCU Décision
 - 9.8 Participation à l'étude de faisabilité/opportunité visant à offrir un service d'inspection en bâtiment et en environnement pour les municipalités de la MRC du Granit. Décision

- | | | |
|------------|---|-------------|
| 9.9 | Renouvellement de l'adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie | Décision |
| 9.10 | Dernière étape du projet de remplacement des luminaires | Décision |
| 10. | Sécurité publique | |
| 10.1 | Suivi des mesures face à la pandémie COVID-19 | Information |
| 10.2 | Projet de Régie incendie pour le secteur Sud de la MRC des Appalaches et la Municipalité de Stratford | Information |
| 11. | Affaires diverses | |
| 12. | Liste de la correspondance | |
| 12.1 | Lettre de Ferme Coquelicot (droits acquis) | Information |
| 12.2 | Lettre MELCC : Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement. (REAFIE) | Information |
| 13. | Période de questions | |
| 14. | Certificat de disponibilité | |
| 15. | Levée de la séance | |

1- Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h 55.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2020-09-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Période de questions

Une citoyenne interroge le Conseil sur trois dossiers.

- L'église - Les paroissiens ont été informés au début juillet de discussions au regard de la vente de l'église. Ils sont préoccupés car il n'y a pas eu beaucoup d'information. Ils souhaitent être consultés et connaître les projets en discussion. M. le Maire indique qu'il a été dit en Conseil publiquement qu'il y avait des discussions pour une possible acquisition de l'immeuble mais il est convenu aussi avec le Conseil de La Fabrique de ne pas négocier sur la place publique. Nous sommes à faire des vérifications sur le potentiel de cet immeuble. Nous sommes conscients de l'importance que revêt le site pour les paroissiens et si la Municipalité se porte acquéreur, elle verra à assurer la pérennité des services religieux. Un conseiller ajoute qu'il est rassurant pour les citoyens de voir que la Municipalité s'intéresse à la reprise du bâtiment. C'est une garantie pour tout le monde que les projets vont se faire en toute transparence. Les décisions de la Municipalité tiendront compte des intérêts des citoyens pour que ce lieu reste public et accessible.
- L'école - Elle exprime des inquiétudes quant à la pérennité de la vocation d'école de cirque et des arts de la scène autant du point de vue ressources humaines que des équipements. Elle souhaite que la Municipalité et le Cercle des gens d'affaires s'impliquent comme ils l'ont fait dans le passé. M. le Maire indique que l'école c'est une grande priorité non seulement du Conseil mais aussi de la population de Stratford. La Municipalité prendra contact avec la nouvelle directrice de l'école sous peu dans le but reprendre les rencontres du

comité École/Municipalité. Un autre citoyen s'inquiète du fait que l'école n'a pas de bibliothèque et croit qu'on a tendance à s'éloigner de la mission première de l'école. La lecture est très importante pour favoriser la compréhension de texte. M. le maire indique que la Municipalité a une trop petite bibliothèque et que l'école a aussi un manque d'espace pour une bibliothèque : ce dossier fait partie des discussions entre l'École et la Municipalité.

- Les services d'urgence - La citoyenne souhaite que considérant qu'on n'a pas le service de premiers répondants et considérant que les services ambulanciers sont à 25 minutes environ dans le temps de réponse de Stratford que les pompiers puissent avoir un défibrillateur. Elle souhaite aussi que les pompiers puissent avoir des Épipen. M. le Maire souhaite regarder cette situation avec le service de sécurité incendie. Est-ce que des personnes seraient intéressées d'organiser des formations RCR une ou deux fois par année pour la population, c'est un autre point à considérer.

Un citoyen indique qu'il appuie la recommandation de l'ARLA auprès des municipalités de faire installer des bouées de vitesse sur le lac Aylmer. Un autre citoyen rappelle que les 5 municipalités autour du lac Aylmer ont obtenu une réglementation à l'effet que jusqu'à 75 m des berges la vitesse maximale est de 10 km/h. La Sûreté de Québec ne peut donner des contraventions de vitesse sur le lac car cela n'est pas annoncé, d'où la nécessité d'installer des bouées de vitesse. M. Le Maire indique qu'il y a une réunion des 5 maires très bientôt et que ce sujet devrait être porté à leur attention pour envisager une action concertée.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août tel que remis par la directrice-générale.

2020-09-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2020

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août tel que remis par la directrice-générale.

2020-09-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 14 septembre 2020

1	INFOTECH (formation Denyse et Nathalie, module intégration écritures de paie)	1 425.69 \$
4	PETITE CAISSE (timbres, lettres recommandées, publipostage étiage)	278.05 \$

8	DANY ST-ONGE (vêtements)	91.97 \$
9	BILO-FORGE INC.	3 102.59 \$
10	EXCAVATION GAGNON ET FRERES INC (cours d'eau, Ferme Grilac)	4 468.42 \$
15	GESCONEL INC. (papier, étiquettes, chemises, onglets)	591.73 \$
16	L'ECHO DE FRONTENAC INC. (avis publics pour règlements	1 021.16 \$
17	MRC DU GRANIT (quote-part et cueillette boues)	60 723.02 \$
21	J.N. DENIS INC. (avertisseur de benne levée Peterbilt 2001 et Western Star 2015)	3 270.78 \$
23	DICOM	10.72 \$
29	VILLE DE DISRAELI (entraide feu)	556.43 \$
41	ARÉO-FEU (o-ring, water ring, seal, pour incendie)	447.50 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis de mutation)	150.00 \$
55	BENOIT BOISVERT (déplacements août)	90.50 \$
100	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC (1er versement Sûreté du Québec)	98 834.00 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE (diesel et essence)	1 663.79 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX	545.24 \$
631	CONSEIL RÉGIONAL DE L'ESTRIE (cotisation membre engagé)	100.00 \$
654	NAPA DISRAELI (lumières arrières incendie)	48.29 \$
664	SEL WARWICK (QUEBEC) INC. (sel à glace)	1 945.92 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillette et transport des matières résiduelles et organiques.)	10 879.52 \$
729	GUY BELLAVANCE (vêtements)	204.96 \$
1021	PETITES MECANIKES MOBILES J.C. (réparation tracteur à pelouse)	197.47 \$
1066	ALSCO CORP. (nettoyage de vêtements)	84.97 \$
1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (traitement déchets juillet 2020)	16 156.04 \$
1131	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA (lampe)	192.58 \$
1149	CENTRE D'EXTINCTEUR SL (location système cascade, inspection extincteurs)	1 358.98 \$
1295	WURTH CANADA LTEE (brosse, assortiment de scie brosse)	268.12 \$
1296	XEROX CANADA LTEE (photocopies)	1 103.79 \$
1320	RAYNALD DOYON (distributeurs savon à main)	65.53 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (analyses eau)	382.90 \$
1394	CLAUDE LEFEBVRE (amplificateur de cellulaire)	63.21 \$
1418	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUÉBEC (mise à jour ouvrage routier)	31.60 \$
1420	PIÈCES D'AUTO L. VEILLEUX INC. (nettoyeur, ruban)	435.77 \$
1444	MIGUEL GRENIER (repas écocentre mobile)	22.00 \$
1476	LE MYRIADE (repas pompiers)	126.28 \$
1488	SOS TECHNOLOGIES (électrodes)	69.45 \$
1498	GROUPE TI (sauvegarde en ligne, office 365, facturation mensuelle septembre 2020)	993.26 \$
1509	ERIC COTE (vêtements)	195.45 \$
1513	PRIORITE STRATJ (application alerte citoyens, application osmc)	2 809.36 \$
1528	CAIN LAMARRE (honoraires professionnels)	5 526.92 \$
1530	AQUATECH (assistance technique juillet, août et septembre 2020)	4 925.65 \$
1535	BATTERIES EXPERT LAC-MEGANTIC	47.17 \$
1540	CAIN LAMARRE (services professionnels 15 mai au 13 juillet 2020)	1 257.43 \$
1568	PH VITRE D'AUTOS (bris vitre arrière-auto)	548.06 \$
1569	DEFI POLYTECK (déchetage archives)	459.90 \$
1570	MARIE-CHRISTINE PICARD (bandes riveraines)	1 350.00 \$
	<i>TOTAL DES COMPTES À PAYER</i>	<i>229 122.17</i>
		\$

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

1.6 Dépôt de la situation financière au 10 septembre 2020

La directrice générale/secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 10 septembre 2020. M. Richard Picard commente la situation en indiquant que le niveau de dépenses est à la hauteur des dépenses prévues sauf pour le volet administratif légèrement plus élevé et le volet aqueduc qui est davantage en déficit, relié à la formation en cours d'un préposé à l'eau et l'accompagnement d'une firme spécialisée en eau potable.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

Plan de développement Destination Stratford 2030

- Le plan de développement Destination Stratford 2030 qui est le produit final d'une longue démarche de consultation est en édition finale dans le but que chaque citoyen puisse en avoir un exemplaire.
- On travaille présentement à la mise en place d'un organisme à but non lucratif qui va être porteur du plan de développement dans sa mise en œuvre : Promotion Stratford. L'objectif est de confier à cet organisme la réalisation de certains des objectifs du plan de développement, dont la mise en place d'un conseiller de développement, un projet qui a reçu une forte approbation lors des consultations.

Infrastructures municipales

- L'équipe des travaux publics fait un effort particulier de remplacement de ponceaux en mauvais état. En plus de l'entretien régulier, elle essaie de prévenir les conséquences que peuvent apporter un ponceau écrasé notamment.

Services de proximité, développement et tourisme

- On a eu une très belle saison estivale au Parc du Lac-Aylmer malgré les circonstances de la pandémie. La société de gestion a pris une décision difficile en décidant d'ouvrir. Les administrateurs se sont impliqués et une belle équipe d'employés a su relever le défi. Nous n'avons vu aucune éclosion de Covid-19. Un super projet de mise en valeur archéologique a été mis en branle. On invite les gens à venir participer à l'AGA du 15 octobre. Les informations sont sur le site web pour devenir membre et s'inscrire à l'AGA.

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

- Le prochain Stratford-info paraîtra autour du 25 septembre.
- On est très heureux d'avoir pu mettre en œuvre un service d'animation estivale. Beaucoup de municipalités n'ont pas pu le faire. Lorsque les critères pour tenir le service sont sortis, ils étaient nombreux et exigeants. Heureusement la Fabrique nous a prêté sa salle car le gymnase de l'école n'était pas disponible. Tout s'est très bien passé; aucun cas de Covid déclaré et une belle équipe d'animateurs s'est mise en place. Comme nous sommes peu sortis comparativement aux années passées, des intervenants sont venus présenter des ateliers de toutes sortes. La Municipalité a soutenu davantage financièrement le service car il y a eu des coûts supplémentaires dus aux mesures sanitaires à mettre en vigueur.

Urbanisme et environnement

- Les 21, 22 et 23 août, il y a eu un projet pilote de mise en place d'un centre de tri à St-Gérard. Près de 65 citoyens de Stratford ont participé. Cette activité

regroupait trois municipalités : Weedon, Stratford et Beaulac-Garthby. Il y a eu une très belle participation des conseillers (6) et du Maire ainsi que de l'équipe des employés. Le 23 septembre prochain à St-Gérard, il y aura une rencontre de présentation d'un projet de centre de tri permanent.

2- Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se perfectionner, occasionnant des frais pour chacun ;

Il est proposé par Richard Picard,
et résolu :

QUE les frais de participation de l'élu mentionné ci-dessous soient remboursés selon le tarif en vigueur.

DATE	NATURE	LIEU	MEMBRES DU CONSEIL
10 septembre	AGA du Conseil Sports et Loisirs de l'Estrie (CSLE) :	Sherbrooke	André Therrien

2020-09-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Infrastructures municipales

4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

4.1 Achat d'un système de radio numérique et analogue

CONSIDÉRANT QUE la communication immédiate entre les employés lors de travaux publics ou en cas d'urgence est un élément essentiel dans les mesures de santé et sécurité au travail ;

CONSIDÉRANT QUE le système de communication actuel est désuet et ne fonctionne plus de façon adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la tour de communications du Mont Stratford est une dépense récurrente annuelle de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef des travaux publics ;

Il est proposé par Julie Lamontagne,
et résolu

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford autorise l'acquisition auprès de Le Pro du CB de quatre (4) appareils radio numériques et analogues et l'accès à la tour de communications du Mont Stratford pour cinq (5) unités au coût de 2 423,80 \$ avant taxes ;

DE FINANCER cette dépense à même le surplus accumulé.

2020-09-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5. Services de proximité, développement et tourisme

5.1 Projets de règlements numéros 1181 et 1182 relativement aux usages conditionnels, notamment l'usage « résidence de tourisme »

Le Conseil est à étudier toutes les questions et tous les commentaires qui ont été formulés lors de la séance de consultation. Nous faisons aussi un certain nombre de validation, notamment sur ce qui est possible de prévoir tout en respectant le champ de compétences juridiques de la Municipalité. Le règlement sera vraisemblablement modifié et le deuxième projet sera déposé à la séance d'octobre.

5.2 Projet de lotissement de terrains - Camping des Berges du Lac

Les propriétaires du Camping des Berges se sont adressés à la Municipalité pour soumettre un projet de lotissement du Camping des berges. Ils souhaitent lotir le terrain de camping dans le but de vendre les emplacements de camping soit aux gens qui les occupent ou à quelqu'un d'autre. Il y aurait aussi une association de propriétaires qui gérerait les espaces communs. Il y a beaucoup de questions à examiner. Cela nécessiterait notamment une modification au règlement de zonage. On doit examiner d'abord la question de pertinence pour la Municipalité.

6- Communications et participation citoyenne

7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

8. Finances, budget et taxation

8.1 Détermination du taux d'intérêt applicable après le 1er octobre

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité du Canton de Stratford à décréter par résolution un taux d'intérêt applicable à toute créance ;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Stratford qui demeure impayée en date du 23 mars 2020 a été établi à 0 % par année jusqu'au 25 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a prolongé ce taux de 0 % jusqu'au 1^{er} octobre 2020;

Il est proposé par Richard Picard,
et résolu :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 2 octobre 2020, soit établi à 12 % par année ;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 31 décembre 2020.

2020-09-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9. Urbanisme et environnement

9.1 Adoption du second projet de règlement numéro 1177 visant à modifier le règlement de zonage numéro 1035 afin de créer la zone RU-13 avec le lot 5 641 706

Le Maire suspend la séance à 21 h 03 pour que le Conseil délibère sur les suites à donner à ce projet de règlement pour tenir compte de la consultation en début de soirée.

Reprise de la séance à 21 h 20.

Le Conseil désire prendre plus de temps avant de statuer sur la poursuite du dossier. Il reporte sa décision d'adopter le deuxième projet de règlement. Plusieurs questions importantes ont été soulevées et il faudra que le projet soit mieux documenté pour que le Conseil puisse évaluer la capacité du projet à rencontrer ou non les questionnements qui ont été exprimés. Le Conseil a besoin d'un complément d'informations pour déterminer s'il poursuit ou non la démarche entreprise.

9.2 Adoption du second Projet de règlement numéro 1183 : Règlement modifiant le règlement numéro 1026 pour la concordance sur l'emprise de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de lotissement numéro 1026;

Il est proposé par Gaétan Côté,
et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1026 POUR LA CONCORDANCE SUR L'EMPRISE DE RUE, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

QUE le conseil municipal mandate sa directrice-générale / secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

2020-09-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.3 Adoption du second Projet de règlement no 1184 : Règlement relatif à l'occupation du domaine public

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réglementer l'utilisation de ses propriétés par des particuliers;

Il est proposé par André Therrien
et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1184 : RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

QUE le conseil municipal mandate sa directrice-générale / secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

2020-09-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.4 Adoption du 1^{er} Projet de règlement numéro 1185 modifiant le règlement de zonage numéro 1035 pour autoriser les logements intergénérationnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 1035 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par Julie Lamontagne
et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 1185 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1035 POUR AUTORISER LES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS.

Le projet de règlement se lit comme suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage numéro 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le chapitre 8 intitulé *Dispositions particulières à certaines constructions ou certains usages* est modifié afin d'ajouter l'article suivant :

8.9 Dispositions relatives aux logements intergénérationnels

Les logements intergénérationnels sont autorisés aux conditions suivantes :

- Un logement intergénérationnel ne peut être fait que dans une résidence unifamiliale;
- Un logement intergénérationnel doit être exclusivement occupé ou destiné à l'être par des personnes possédant un lien de parenté ou d'alliance;
- Il ne doit pas être identifié par un numéro civique distinct de celui de l'usage principal;
- Il doit être desservi par la même entrée de service que l'usage principal pour les services d'eau potable, d'évacuation des eaux usées et d'électricité;
- Une entrée commune, située en façade ou sur un mur latéral, doit desservir le logement principal et le logement intergénérationnel. Aucune entrée ne doit desservir exclusivement le logement intergénérationnel.
- Le logement intergénérationnel et l'usage principal doivent être desservis par une boîte aux lettres commune;
- Un seul accès au stationnement sur une rue est autorisé par terrain. Lorsqu'un espace de stationnement pour un logement intergénérationnel est aménagé, il doit

- être contigu à celui du logement principal.
- Le logement intergénérationnel doit être physiquement relié à l'habitation principale et permettre de communiquer en permanence avec celle-ci par une porte.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE conformément aux *articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire M. Denis Lalumière, le 5 octobre 2020, à 19 h, au 165 avenue Centrale Nord, Stratford;

QUE le conseil municipal mandate la directrice-générale/secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

2020-09-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.5 Demande d'appui de M. Pascal Picard auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE M. Pascal Picard désire fait une demande à la CPTAQ d'aliénation de lotissement et d'utilisation à une autre fin qu'agricole du lot cadastré 5 643 334 adjacent au lot cadastré 5 642 671 lui appartenant ;

CONSIDÉRANT QUE M. Pascal Picard désire utiliser ce lot à des fins de chasse ;

CONSIDÉRANT QU'Excavations Gagnon et Frères Inc., est propriétaire de ce lot ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres emplacements sont disponibles dans la Municipalité du Canton de Stratford pour pratiquer la chasse ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une autre fin qu'agricole du lot cadastré 5 643 334 n'aura aucun impact sur l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale ;

Il est proposé par Gaétan Côté,
et résolu

QUE la Municipalité du Canton de Stratford appuie la demande de M. Pascal Picard auprès de la CPTAQ.

2020-09-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.6 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 12 août 2020

Les élus ont reçu le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 août 2020.

9.7 Nomination des membres, du président et du vice-président du CCU

Nomination des membres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford a adopté le Règlement numéro 1139 constituant un comité consultatif en urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit que le comité est formé de neuf (9) membres, dont deux (2) membres du conseil et sept (7) personnes choisies parmi les résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de Messieurs Daniel Goulet, Michel Gauthier et Florent Lemieux viennent à échéance;

CONSIDÉRANT le départ de la région de M. Daniel Goulet;

CONSIDÉRANT QUE M. Gauthier et M. Lemieux désirent poursuivre au sein du CCU;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU lors de la réunion tenue le 12 août 2020 à l'effet de renouveler les mandats de M. Gauthier et de M. Lemieux;

Il est proposé par Isabelle Couture,
et résolu :

DE nommer Messieurs Gauthier et Lemieux comme membres du comité consultatif d'urbanisme et ce, pour un mandat allant jusqu'en mai 2022 ;

DE procéder un appel de candidature dans le prochain Stratford-Info et d'encourager une candidature féminine dans un souci d'augmenter la présence de femmes sur ce comité ;

DE remercier chaleureusement M. Daniel Goulet pour toutes les années où il a siégé au sein du comité, dont la dernière à titre de président.

2020-09-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Nomination d'un président et d'un vice-président

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU lors de la réunion tenue le 12 août 2020 à l'effet de nommer M. Michel Gauthier, président et M. Michel Caisse, vice-président du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par Isabelle Couture,
et résolu :

DE nommer M. Michel Gauthier, président et M. Michel Caisse, vice-président du comité consultatif d'urbanisme et ce, pour un mandat de deux ans.

2020-09-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Le Maire salue le travail des membres du CCU, travail exigeant et pas toujours facile. Il remercie M. Daniel Goulet pour son implication pendant près de 5 ans au CCU dont la dernière année à titre de président.

9.8 Participation à l'étude de faisabilité/opportunité visant à offrir un service d'inspection en bâtiment et en environnement pour les municipalités de la MRC du Granit.

DEMANDE FRR – VOLET 4, COOPÉRATION INTERMUNICIPALE -
INSPECTEUR

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comprend un volet 4 axé sur le Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire de la MRC du Granit ont, depuis plusieurs années, un besoin criant en termes de ressources pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE les tâches reliées à ce poste sont très larges et qu'il est difficile de trouver des ressources ayant des compétences aussi grandes tant au niveau municipal qu'au niveau de l'environnement;

ATTENDU le rôle clé que représente le poste d'inspecteur au niveau du développement d'une municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités désirent se doter de services de qualité pour leurs citoyens;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale semble une avenue intéressante dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et au niveau de la capacité financière de certaines municipalités;

Il est proposé par Marc Cantin
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité/de faisabilité visant à offrir un service d'inspection en bâtiment et en environnement pour les municipalités de la MRC du Granit ;

QUE le conseil nomme la MRC du Granit organisme responsable du projet.

2020-09-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.9 Renouvellement de l'adhésion annuelle au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) est un organisme environnemental membre du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement Québec (RNCREQ), présents dans les 16 régions administratives du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le CREE a comme mandat principal d'assurer la concertation des acteurs de l'Estrie face aux enjeux environnementaux de la région ;

Il est proposé par Julie Lamontagne,
et résolu :

DE RENOUVELLER notre adhésion annuelle à titre de membre engagé, au coût de 100 \$.

2020-09-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.10 Dernière étape du projet de remplacement des luminaires

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris depuis 2017 de remplacer graduellement ses luminaires au sodium par la technologie DEL ;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Municipalité à l'objectif de limiter et de réduire la pollution lumineuse afin de retrouver et préserver le patrimoine culturel qu'est le ciel étoilé porté par la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic ;

CONSIDÉRANT l'économie énergétique projetée ;

CONSIDÉRANT QU'il ne reste que 24 luminaires à changer sur l'avenue Centrale et qu'il n'est pas recommandé de faire cohabiter deux éclairages différents sur un même tronçon de rue très fréquenté ;

Il est proposé par André Therrien,
et résolu :

D'AUTORISER l'achat de 24 luminaires chez la firme Philippe Mercier inc. qui en assurera l'installation pour une somme d'environ 10 000 \$;

DE FINANCER cette dépense à même le surplus accumulé.

2020-09-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10. Sécurité publique

10.1 Suivi des mesures face à la pandémie COVID-19

La Municipalité suit de très près les règles sanitaires. Les élus remercient les citoyens de Stratford qui respectent les mesures en place à la Municipalité et saluent leur collaboration.

10.2 Projet de Régie incendie pour le secteur Sud de la MRC des Appalaches et la Municipalité de Stratford

La Municipalité est impliquée depuis deux ans environ avec les municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches pour voir si nous avons avantage à regrouper les services incendie dans une régie intermunicipale. Beaucoup de discussions ont eu lieu pour préparer un budget pro forma et sur la façon de partager la facture. Jusqu'à maintenant nous nous étions entendus et à sa dernière séance, le Conseil a adopté une résolution pour compléter la démarche et être fonctionnel en janvier 2021. Toutes les municipalités impliquées ont adopté cette même résolution, sauf la Ville de Disraeli. C'est extrêmement décevant après avoir franchi toutes les étapes, investi temps et argent. Sans la Ville de Disraeli, on ne peut pas envisager une régie intermunicipale et il semble qu'il n'y ait pas de discussion possible.

M. le Maire présente des tableaux et des informations permettant de comprendre ce qu'était le projet de régie intermunicipale. Il présente les différents scénarios de coûts, de répartition du coût selon plusieurs modèles et l'économie possible en se mettant ensemble soit 900 000 \$ en achats d'équipement au cours des 5 premières années.

11- Affaires diverses

12- Liste de la correspondance

12.1 Lettre de Ferme Coquelicot (droits acquis).

Ferme Coquelicot nous informe qu'elle a obtenu une décision favorable de la CPTAQ pour la reconnaissance de certains droits acquis d'usage non agricole. Nous regarderons avec eux ce que doivent être les prochaines étapes.

12.2 Lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC)

Le ministre informe les municipalités sur l'entrée en vigueur du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).

13- Période de questions

Un citoyen demande si un regroupement est possible avec des municipalités de la MRC du Granit en matière de sécurité incendie. M. le Maire indique que la synergie n'est pas évidente de ce côté à cause notamment des distances. Nos ententes d'entraide sont avec Weedon et Disraeli. Nous avons déjà eu des discussions avec Weedon. Il se peut qu'on reprenne contact.

Un citoyen demande la teneur de l'assemblée extraordinaire du 17 août 2020. M. le Maire nomme les points à l'ordre du jour.

Un citoyen demande une précision sur le projet de règlement sur les logements intergénérationnels. Lorsqu'il y est écrit « aucune entrée ne doit desservir uniquement le logement intergénérationnel », ne devrait-il pas y avoir une sortie de secours pour des raisons de sécurité incendie? M. le Maire explique que c'est une résidence avec une entrée électrique, d'aqueduc et d'égout.

Une citoyenne remercie la Municipalité pour les belles fleurs installées dans la municipalité : « Cela fait longtemps que nous en voulions ». C'est la conseillère Julie Lamontagne qui a pris cette responsabilité avec des bénévoles. Les citoyens la remercient et disent bravo!

Un citoyen s'informe davantage sur la demande de lotissement du Camping des berges et fait valoir qu'il a un petit terrain voisin sur lequel il n'a pas le droit de mettre une roulotte et ce terrain est plus grand que l'espace occupé par une roulotte sur le camping. M. le maire lui dit que le Conseil doit regarder l'impact d'une telle demande sur l'ensemble des citoyens de la municipalité.

14- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Denyse Blanchet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce quatorzième (14^e) jour de septembre 2020.

15- Levée de la session régulière

Il est proposé par Isabelle Couture,
et résolu :

Que la séance soit levée à 22 h 15.

Denis Lalumière
Maire

Denyse Blanchet
Directrice générale et secrétaire-
trésorière